EAGLE
Eco Activists for Governance and Law Enforcement
Sénégal
Tel : +221 77 375 57 71
https://eagle-senegal.org/
http://www.eagle-enforcement.org/

Rapport d'Activités
Novembre 2022

Sommaire

Points principaux 3
1 Investigations 4
2 Opérations 5
3 Légal 6
4 Media 11
5 Management 15
6 Relations extérieures 17
7 Conclusion 17

Points principaux

- Démarches administratives : **En Novembre 2022**, les démarches administratives se poursuivent. EAGLE Sénégal continue de suivre les dossiers aux différents projets d'accord de partenariat déposés respectivement auprès du Ministère de l'environnement et du développement durable et à la Direction Générale des Douanes.
- Une opération, deux formations et trois audiences se sont tenues ce mois-ci.
- **Le 09 Novembre 2022,** s'est tenue au Tribunal de Grande Instance de Tambacounda l'audience opposant le Ministère public et Sokhaba SIMAKHA et autres. A la suite des débats, les prévenus étaient déclarés coupables de détention illégale de munitions et d'arme sans autorisation administrative et ont été condamnés à une peine de 03 mois avec sursis et une amende de 100.000 FCFA.
- **Le 17 Novembre 2022**, à 14 h 27 mn à Kédougou, une opération mixte a été menée par la Direction des Parcs Nationaux avec le chef de poste de Mako en collaboration avec les éléments du commissariat central de Kédougou avec l'appui de l'ONG EAGLE SENEGAL. Cette opération a permis l'interpellation d'un présumé trafiquant de faune dénommé Mouminou TOURE dans la commune de Kédougou au niveau de l'hôtel Bedik, en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation illégale d'une (01) peau complète de léopard conformément à l'article L 32 du code de la chasse et de la protection de la faune. Une seconde interpellation s'est produite à Moussala à la frontière sénégalo-malienne pour interpeller le co-auteur qui avait envoyé la peau. A la fin de leur garde à vue, ils ont été déférés le 21 novembre 2022 par devant le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Kédougou. Ils ont été placés en détention provisoire et leur audience a été fixée au 23 novembre 2022.

- **Les 17 et 25 Novembre 2022**, L'ONG EAGLE Sénégal en collaboration avec l'ONG Panthera a tenu deux formations sur la criminalité faunique, avec des agents de la Direction des Parcs Nationaux (DPN) détachés au niveau de l'ONG Panthera. Les formations ont eu lieu dans les locaux de Panthera à Assirik dans le parc national du Niokolo-Koba au Sénégal. Au total, 30 agents constitués d'officiers, de sous-officiers et de gardes des parcs nationaux ont bénéficié d'une formation sur la criminalité faunique à travers des modules bien outillés notamment le Droit pénal de la faune, les techniques d'identification et de dissimulation de contrebande, Les techniques de rédaction de PV, les droits de La Défense. Un Capitaine des parcs et un adjudant du Ministère des forces armées ont eu à

remercier l'ONG EAGLE et l'ONG Panthera pour les deux riches formations animées dans le cadre du renforcement de capacité des agents.

- **Le 23 novembre 2022**, s'est tenue au tribunal d'instance de Kédougou l'audience opposant le ministère public et la Direction des parcs contre Mouminou TOURE et Seydou MOUHAMADOU. L'audience a été renvoyée au **30 novembre 2022** à la demande des prévenus pour la constitution de leur conseil. Advenue cette date, le tribunal a retenu l'affaire. A la suite des débats d'audience et des plaidoiries, le tribunal a reconnu les prévenus coupables et les a condamnés à une peine d'emprisonnement de quinze (15) jours ferme.

1 Investigations

Indicateur :

Nombre d'investigations ayant abouti à l'identification de nouvelles cibles	**44**
Investigations ayant abouti à une opération	**01**
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	**44**

24 missions ont été réalisées dans les régions de Kolda, Kédougou, Dakar, Kaolack et Tambacounda. **44** enquêtes ont permis l'identification de **44** nouvelles cibles durant le mois de novembre 2022 au Sénégal. Ces enquêtes portaient sur des espèces intégralement et partiellement protégées. Une investigation a abouti à une opération portant sur des espèces intégralement protégées.

2 Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	**01**
Nombre de trafiquants arrêtés	**02**
Nombre de trafiquants en fuite	**00**

- **En Novembre 2022, 01 opération.**

- **Le 17 Novembre 2022**, à 14 h 27 mn à Kédougou, une opération mixte a été menée par la Direction des Parcs Nationaux avec le chef de poste de Mako en collaboration avec les éléments du commissariat central de Kédougou avec l'appui de l'ONG EAGLE SENEGAL. Cette opération a permis l'interpellation d'un présumé trafiquant de faune dénommé Mouminou TOURE dans la commune de Kédougou au niveau de l'hôtel Bedik, en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation illégale d'une (01) peau complète de léopard conformément à l'article L 32 du code de la chasse et de la protection de la faune. Une seconde interpellation s'est produite à Moussala à la frontière sénégalo-malienne pour interpeller le co-auteur qui avait envoyé la peau. A la fin de leur garde à vue, ils ont été déférés le 21 novembre 2022 par devant le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Kédougou.

3 Légal

Indicateur

• Nombre de suivis d'audience (préciser le lieu et raison)	• **03** (Tribunal de Grande Instance de Tambacounda / affaire Ministère Public, Direction des Parcs Nationaux c/ Oumar Ba, Sakhoba SIMAKHA, Boubacar BA et Sirajo Sidebeh JALLOW). • (Tribunal d'Instance de Kédougou / affaire Ministère Public, Direction des Parcs Nationaux c/ Mouminou TOURE et Seydou MOUHAMADOU.
• Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)	• **07** (Mamadou NABO, Oumar Ba, Sakhoba SIMAKHA, Boubacar BA et Sirajo Sidebeh JALLOW à la Maison d'Arrêt et de Correction de Tambacounda) ; (Mouminou TOURE et Seydou MOUHAMADOU à la Maison d'Arrêt et de Correction de Kédougou).
• Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	• **00**
• Nombre de trafiquants ayant reçu leur décision de justice	• **06** (Tribunal de Grande Instance de Tambacounda, affaire Ministère Public, Direction des Parcs Nationaux c/ Oumar Ba, Sakhoba SIMAKHA, Boubacar BA et Sirajo Sidebeh JALLOW) ; (Tribunal d'Instance de Kédougou, affaire Ministère Public, Direction des Parcs Nationaux c/ Mouminou TOURE et Seydou MOUHAMADOU.

03 audiences se sont tenues ce mois-ci dont une au Tribunal de Grande Instance de Tambacounda et deux au Tribunal d'Instance de Kédougou. **02** trafiquants en détention provisoire. **02** décisions de justice ce mois-ci. **02** trafiquants purgent une peine de prison et **00** trafiquant en fuite.

• Arrestation	• **02**
• Audition	• **02**
• Gardés à vue	• **02**
• Déferrement au parquet	• **02**
• Nombre de condamnés	• **06** (Oumar Ba, Sakhoba SIMAKHA, Boubacar BA et Sirajo Sidebeh JALLOW, Tribunal de Grande Instance de Tambacounda ; Mouminou TOURE et Seydou MOUHAMADOU, Tribunal d'Instance de Kédougou.
• Nombre de visite en prison	• **00**
• Nombre de condamnés ayant purgé leur peine	• **05** (Mamadou NABOU, Oumar Ba, Sakhoba SIMAKHA, Boubacar BA et Sirajo Sidebeh JALLOW).
• Nombre de personnes actuellement en prison	• **02** (Mouminou TOURE et Seydou MOUHAMADOU à la Maison d'Arrêt et de Correction de Kédougou).
• Nombre jour passé en prison	• **60 jours** (Mamadou NABO à la Maison d'Arrêt et de Correction de Tambacounda). • **8 jours** (Oumar Ba, Sakhoba SIMAKHA, Boubacar BA et Sirajo Sidebeh JALLOW à la Maison d'Arrêt et de Correction de Tambacounda) ; • **10 jours (**Mouminou TOURE et Seydou MOUHAMADOU à la Maison d'Arrêt et de Correction de Kédougou).

- **Au mois de Novembre 2022**, le Département Juridique a eu à assister à une opération et à suivre trois audiences. Par ailleurs, le Département Juridique a effectué deux formations au Parc National du Niokolo Koba.
- Il s'y ajoute que le Département Juridique a mené des actions allant dans le cadre des compétences qui lui sont reconnues.

- **<u>Opération</u>**
- **Le 17 Novembre 2022** à 14 h 27 mn, à Kédougou une opération mixte a été menée par la Direction des Parcs Nationaux en collaboration avec les éléments du Commissariat Central de Kédougou et l'appui de l'ONG EAGLE-Sénégal à l'hôtel Bedik. Les forces de sécurité déployées sur les lieux ont rapidement procédé à la constatation de l'infraction, à la saisie du produit prohibé et à l'interpellation du nommé Mouminou TOURE se disant sénégalais en flagrant délit de détention,

circulation et tentative de commercialisation de trophée d'espèce intégralement protégée notamment une (1) peau de léopard conformément à l'article L 32 du Code de la chasse et de la Protection de la Faune.

- Poursuivant l'enquête le même jour à 15 h 18mn, les éléments du Commissariat Central de Kédougou appuyé par l'ONG EAGLE ont interpellé un des complices du mis en cause à la frontière sénégalo-malienne plus précisément à Moussala du nom de Seydou MOUHAMADOU de nationalité nigérienne.
- Ils ont été auditionnés par un agent de la Direction des Parcs Nationaux et les éléments du Commissariat Central de Kédougou le même jour avant d'être placés en garde à vue au Commissariat Central de Kédougou. La valeur des produits est estimée à **1.100 000 F CFA** sur le marché local.
- **Le 21 Novembre 2022,** les mis en cause Mouminou TOURE et Seydou MOUHAMADOU ont été déférés par devant le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Kédougou, après leur durée légale de garde à vue et ont été placés sous mandat de dépôt le même jour.

Leur audience a été fixée au Mercredi 23 novembre 2022

- **<u>Audiences</u>**
- Deux audiences se sont tenues ce mois-ci.
- **Le 09 Novembre 2022,** s'est tenue au Tribunal de Grande Instance de Tambacounda, l'audience opposant le Ministère Public et la Direction des Parcs Nationaux contre Oumar Ba, Sakhoba SIMAKHA, Boubacar BA et Sirajo Sidebeh JALLOW.
- Le Tribunal de Grande Instance de Tambacounda a mis l'affaire en état d'être jugé. Il a interrogé et instruit les prévenus sur leurs identités et sur les faits. Les débats au fond et les plaidoiries se sont correctement tenus à la barre.
- La partie civile (la Direction des parcs nationaux) à la suite du dépôt de sa conclusion, n'a pas comparu à l'audience.
- Le procureur audiencier a requis qu'il plaise au tribunal d'appliquer la loi.
- Le Tribunal de Grande Instance de Tambacounda a vidé l'affaire au siège en rendant la décision qui suit :

Le Tribunal statuant publiquement et contradictoirement en matière correctionnelle et en premier ressort :
En la forme :
- Déclare l'action publique recevable et la procédure régulière ;

Au fond :

- Relaxe Sakhoba SIMAKHA des chefs d'accusation d'exercice illégal de la profession de pharmacie ;
- Requalifie contre Oumar BA les faits d'exercice illégal de la profession de pharmacien en exercice illégal de vétérinaire ;
- Déclare Boubacar BA coupable du délit d'abattage d'espèce partiellement protégée ;
- Déclare les quatre prévenus coupables de détention illégale de munitions et d'armes sans autorisation administrative ;
- Les Condamne tous à une peine d'emprisonnement de trois mois avec sursis et à une amende de cent mille franc CFA (100.000) ;
- Ordonne la confiscation des armes et des munitions saisies ;
- Ordonne la confiscation et la destruction des médicaments saisis ;
- Réserve les intérêts de la partie civile (Direction des Parcs Nationaux).

- **Le 23 Novembre 2022,** s'est tenue au Tribunal d'Instance de Kédougou, l'audience opposant le Ministère Public et la Direction des Parcs Nationaux contre Mouminou TOURE et Seydou MOUHAMADOU. L'audience a été renvoyée au 30 Novembre 2022 sur demande de la défense pour constituer conseil.
- Advenue cette date, le Tribunal d'Instance de Kédougou a mis l'affaire en état d'être jugé. Il a interrogé et instruit les prévenus sur leurs identités et sur les faits. Les débats au fond et les plaidoiries se sont tenus correctement à la barre.
- La partie civile (la Direction des Parcs Nationaux) ne s'est pas constituée partie civile dans cette affaire car le Président du Tribunal d'Instance a souligné qu'il appartient à l'agent judiciaire de l'État d'exercer cette faculté.
- Selon le Procureur audiencier la matérialité des faits ne souffre d'aucune contestation car les prévenus ont commencé par nier les faits. Ils ont finalement reconnu devant le tribunal de céans. Le Procureur audiencier a évoqué l'intention délictueuse des prévenus du fait, de leur mauvaise foi et de leur connaissance de l'illégalité du trafic d'espèce intégralement protégée. Le Procureur a requis une peine d'emprisonnement de 6 mois ferme et une amende de 2.000.000 FCFA.
- L'avocat de la défense a soutenu que ses clients étaient de bonne foi, qu'il se posait justement une difficulté linguistique et de compréhension et qu'ils ont reconnu leur tort devant le tribunal. L'avocat a aussi soulevé que ce procès devrait être pédagogique en ce qu'il est une occasion de sensibiliser la population sur le régime de protection des espèces fauniques. Il a enfin demandé qu'il plaise au tribunal de prononcer une peine d'amende en lieu et place de la peine d'emprisonnement et qu'il lui plaise de faire une application bienveillante de la loi pénale au profit de ses clients.

Le Tribunal d'Instance de Kédougou a vidé l'affaire au siège en rendant la décision qui suit :

Le Tribunal statuant publiquement et contradictoirement en matière correctionnelle et en premier ressort :
En la forme :
- Déclare l'action publique et la procédure régulière.

Au fond :
- Relaxe les prévenus Mouminou TOURE et Seydou MOUHAMADOU du chef d'accusation d'abattage d'espèce intégralement protégée ;
- Les déclare coupables de détention, de circulation d'espèce animale intégralement protégée et tentative de commercialisation ;
- Les condamne chacun à 15 jours d'emprisonnement fermes et à chacun une amende de 500.000 Franc CFA ;
- Ordonne la confiscation de la peau saisie ;
- Condamne les prévenus aux dépens ;
- Fixe la contrainte par corps au maximum.

- **<u>Formations</u>**
- **Les 18 et 25 Novembre 2022**, le Département Juridique a assisté à deux formations au Parc Niokolo Koba. Ces formations se sont déroulées avec la présence effective de trente (30) participants composés des officiers et des sous-officiers de la Direction des Parcs Nationaux. Ils ont bénéficié d'une formation sur la lutte contre la criminalité faunique.
- Le Capitaine des Parcs Nationaux, chef de la Brigade Panthera a prononcé les mots d'ouverture des deux formations. Il a eu à féliciter l'ONG EAGLE-Sénégal dans le cadre de son combat pour la préservation de la faune sauvage.
- Le département juridique a présenté cinq modules. Le premier portait sur la présentation de la criminalité faunique et du réseau EAGLE. La deuxième présentation était axée sur le droit pénal faunique et la CITES qui est un passage en revue du code de la chasse, de la protection de la faune et de la convention de Washington. La troisième était relative aux techniques d'identification et de dissimulation de la contrebande faunique. La quatrième portait sur les techniques de rédaction des procès-verbaux. La dernière était relative à la présentation des droits de la défense.
- **Dans le cadre de ses autres compétences, le Département Juridique a procédé :**
- Á la poursuite de la formation des juristes stagiaires ;
- Á un exercice de suivi d'audience au Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Dakar ;

4 Media

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales **: 58**			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
00	**00**	**43**	**15**

Au mois de Novembre 2022, un suivi d'audience et une opération ont été menés. Sur ce, **43** pièces internet, **15** pièces presse-papier, **00** pièce radio et **00** pièce télé ont été produites.

Le département média a aussi procédé à la mise à jour du site web et de l'ICS.

- **Suivi de procédure audience d'une peau de ratel et armes et munitions à Tambacounda**
- **Liens de la presse internet**

1- https://www.xibaaru.sn/criminalite-faunique-les-braconniers-de-diana-condamnes-a/
2- https://www.seneweb.com/news/Justice/criminalite-faunique-trois-mois-de-priso_n_392960.html
3- https://infosdakar.com/?p=26873
4- http://alifmedias.com/criminalite-faunique-les-braconniers-de-diana-prennent-3-mois-avec-sursis/
5- https://www.leral.net/Criminalite-faunique-Les-braconniers-de-Diana-ecopent-de-3-mois-de-prison_a339648.html
6- https://www.afrik.com/criminalite-faunique-3-mois-de-prison-pour-les-braconniers-de-diana
7- https://www.seneplus.com/societe/les-braconniers-de-diana-condamnes-3-mois-de-prison-avec-sursis
8- https://www.sudquotidien.sn/arretes-et-juges-pour-criminalite-faunique-les-braconniers-de-diana-condamnes-a-3-mois-de-prison-avec-sursis/
9- https://www.setal.net/Criminalite-faunique-Trois-mois-de-prison-avec-sursis-pour-les-braconniers-de-Diana_a84768.html
10- https://news.sen360.sn/actualite/criminalite-faunique-trois-mois-de-prison-avec-sursis-pour-les-braconniers-de-diana/635293/
11- https://lequotidien.sn/tamba-des-recidivistes-ecopent-de-3-mois-de-prison-avec-sursis-les-4-braconniers-avaient-abattu-une-lionne/?sfw=pass1668430774
12- https://www.m7actu.sn/tamba-des-recidivistes-ecopent-de-3-mois-de-prison-avec-sursis-les-4-braconniers-avaient-abbatu-une-lionne/
13- https://actusen.sn/criminalite-faunique-4-braconniers-arretes-a-tambacounda-pour-avoir-abattu-une-lionne-aux-alentour-du-parc-national/
14- https://www.tambacounda.info/2022/11/11/tribunal-de-grande-instance-de-tambacounda-les-braconniers-de-diana-ecopent-de-3-mois-de-prison-avec-sursis/
15- https://www.buzzsenegal.com/news/societe/parc-niokoloba-des-braconniers-abattent-_n_75352.html
16- https://www.enqueteplus.com/content/braconnage-et-trafic-de-peaux-d%E2%80%99animaux-le-quatuor-n%E2%80%99%C3%A9cope-que-du-sursis

17- https://www.radioallodakar.net/2022/11/11/criminalite-faunique-trois-mois-de-prison-avec-sursis-pour-les-braconniers-de-diana-criminalite-faunique-trois-mois-de-prison-avec-sursis-pour-les-braconniers-de-diana/
18- https://snap221sn.com/societe/criminalite-faunique-les-braconniers-de-diana-condamnes-a/
19- https://www.senenews.com/actualites/parc-niokoloba-des-braconniers-abattent-une-lionne_424284.html
20- https://www.lavalleeinfo.com/criminalite-faunique-3-mois-de-prison-pour-les-braconniers-de-diana/
21- https://infosdakar.com/?p=26873
22- https://www.seneweb.com/news/Justice/criminalite-faunique-trois-mois-de-priso_n_392960.html

- **Opération peau de léopard du 17 novembre 2022 à Kédougou et Moussala**
- **Liens internet**

1- https://thieydakar.net/criminalite-faunique-un-reseau-de-nigeriens-arretes-a-kedougou-et-moussala-avec-une-peau-de-leopard/
2- https://kewoulo.info/societe-des-nigeriens-arretes-a-kedougou-et-moussala/
3- https://www.senenews.com/actualites/kedougou-deux-nigeriens-arretes-pour-criminalite-faunique_425899.html
4- https://infosdakar.com/?p=27061
5- https://lequotidien.sn/deux-trafiquants-presumes-tombent-a-kedougou-et-moussala-ils-voulaient-vendre-une-peau-de-leopard/
6- https://www.seneweb.com/news/Societe/des-nigeriens-arretes-a-kedougou-et-mous_n_394007.html
7- https://actusen.sn/criminalite-faunique-un-reseau-demantele-a-kedougou/
8- https://www.pulse.sn/news/local/criminalite-faunique-deux-trafiquants-nigeriens-arretes-au-senegal/smw3nkg
9- https://www.lateranga.info/Criminalite-faunique-Un-reseau-de-Nigeriens-arretes-a-Kedougou-et-Moussala-avec-une-peau-de-leopard_a86604.html
10- https://www.enqueteplus.com/content/criminalit%C3%A9-faunique-%C3%A0-k%C3%A9dougou-un-r%C3%A9seau-de-nig%C3%A9riens-arr%C3%AAt%C3%A9s-avec-une-peau-de-l%C3%A9opard
11- https://www.actu221.net/index.php/article/deux-nigeriens-arretes-kedougou-en-possession-dune-peau-de-leopard
12- https://www.jotaay.net/Criminalite-faunique-Un-reseau-de-Nigeriens-arrete-a-Kedougou_a29015.html
13- https://www.leral.net/Une-bande-de-braconniers-arretee-a-Kedougou_a340273.html
14- https://actunet.net/actualite/criminalite-faunique-un-reseau-demantele-a-kedougou/
15- https://toutinfo.net/2022/11/23/une-bande-de-braconniers-arretes-a-kedougou/
16- https://www.pressafrik.com/2022/11/24/kedougou-un-reseau-de-trafic-faunique-nigerien-demantele/
17- https://www.buzzsenegal.com/news/News/deux-nigeriens-arretes-a-kedougou-en-pos_n_75900.html
18- https://www.m7actu.sn/criminalite-faunique-un-reseau-de-nigeriens-arretes-a-kedougou-et-moussala-avec-une-peau-de-leopard/
19- https://www.exclusif.net/Criminalite-faunique-a-Kedougou-et-Moussala-Un-reseau-de-Nigeriens-demantele_a39320.html
20- https://sene1.com/des-nigeriens-arretes-a-kedougou-et-moussala-avec-une-peau-de-leopard/

21- https://www.seneplus.com/media/les-piques-de-las-de-ce-mercredi-217

- **Quelques exemples de Presse internet :**

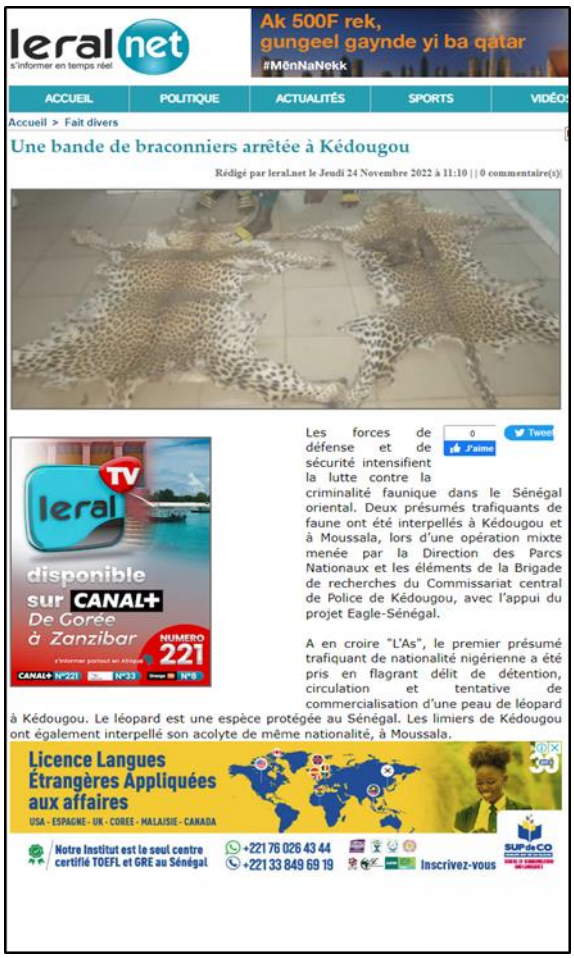

- **Quelques exemples de Presse Papier :**

ARRETE ET JUGES POUR CRIMINALITE FAUNIQUE

Les braconniers de Diana condamnés à 3 mois de prison avec sursis

Appréhendés pour criminalité fauniques, en octobre dernier, dans département de Goudiry (région de Tambacounda), quatre braconniers ont été condamnés à 3 mois de prison assortis de sursis, par la justice pour. «Boubacar Ba, Oumar Ba, Siradio Sidibé Jallow et Sakhoba Simakha ont été condamnés à 3 mois de prison avec sursis pour braconnage et trafic de peaux d'animaux par le Tribunal de grande instance de Tambacounda. Ce quatuor de trafiquants de faune, interpellé le 28 octobre 2022 à Diana, commune de Komoty [département de Goudiry] est déjà connu des Parcs Nationaux et des services de Police de la région. Ils sont récidivistes et certains ont déjà fait l'objet de condamnation à 2 ans de prison avec sursis pour détention, circulation, tentative de commercialisation de 2 peaux de léopards et plusieurs pattes d'oryctéropes [2 espèces intégralement protégées] dans le Parc National du Niokolo Koba [PNNK]», informe un communiqué. La source de révéler que «lors de leur interpellation, une peau de ratel, un mammifère assez méconnu des Sénégalais dont le repas préféré est le miel, est retrouvé chez les présumés braconniers. Ce sont aussi plusieurs fusils et munitions dont un fusil de guerre qui ont été saisis. L'opération a ainsi mis en évidence l'importance du commerce illicite de lions au Sénégal, des grands félins en général, malgré les efforts de conservation des autorités environnementales nationales et internationales au Sénégal. Le Sénégal Oriental constitue en définitive un haut-lieu de trafic et d'échanges de peaux de lions et de léopards. L'abattage de cette présumée lionne viendrait encore plus exacerber ce fléau puisque les deux lionceaux qui se seraient retrouvés seuls dans la brousse, sans protection de leur mère sont voués à une mort certaine».

Pourtant, «La lionne est une espèce intégralement protégée aux termes de l'article D36 du décret n°86-844 du 14 juillet 1986 portant Code de la Chasse et de la Faune. L'espèce est gravement menacée en Afrique, vulnérable et en danger critique d'extinction. Le lion est inscrit sur la liste rouge de l'UICN [Union Internationale pour la Protection de la Nature]. Il bénéficie d'une protection dans l'Annexe II de la CITES. Le Sénégal possède une grande partie des derniers lions d'Afrique de l'Ouest. D'où l'impératif et l'immense responsabilité de les protéger jalousement», insiste-t-on dans le document. Revenant sur l'arrestation des criminels fauniques, le texte de rappeler que ec'est l'Ong américaine Panthera, installée à Tambacounda, dont la mission principale est de préserver les derniers lions d'Afrique de l'Ouest qui a sollicité l'appui du Projet Eagle Sénégal pour les aider à retrouver les auteurs d'un crime faunique ignoble. La bande des quatre avait abattu une lionne dans la périphérie du Parc. La lionne aurait eu avec elle 2 lionceaux. Les investigations menées de concert entre les Parcs Nationaux, l'ONG Panthera et le Projet Eagle ont permis d'apporter suffisamment d'éléments au Procureur de Tambacounda qui a aussitôt saisi la Brigade de Recherche de la Gendarmerie pour interpeller les présumés braconniers dans leurs cachettes. Ce qu'ils réussirent avec succès».

Adja Ndèye Lissa GADIAGA

(Stagiaire)

Suit Audition du 11 novembre 2022 Rgé

CRIMINALITÉ FAUNIQUE À KÉDOUGOU Enquête du 23 novembre 2022

Un réseau de Nigériens arrêtés avec une peau de léopard

La lutte contre la criminalité faunique s'intensifie davantage dans le Sénégal oriental, face à l'intensité du trafic dans la zone de Kédougou. Après l'arrestation et la condamnation récente à Tambacounda du quatuor de braconniers de Diana, deux présumés trafiquants de faune concomitamment arrêtés à Kédougou et à Moussala ont été déférés au parquet de Kédougou.

Selon nos informations, ils sont tombés suite à une opération mixte menée par la Direction des parcs nationaux et les éléments de la brigade de recherche du commissariat central de police de Kédougou avec l'appui du projet Eagle-Sénégal.

Le premier présumé trafiquant, poursuivent nos interlocuteurs, a été arrêté sur place à Kédougou en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation d'une peau de léopard, une espèce intégralement protégée par la loi n°86-04 du 24 janvier 1986 portant Code de la chasse et de la protection de la faune au Sénégal, inscrit à l'annexe 1 de la Cites la plus restrictive en matière de commercialisation de cette espèce de grands félins. Le commissariat de police de Kédougou a ensuite procédé, à la frontière de Moussala, à l'arrestation d'un coauteur de ce crime, lui aussi nigérien.

Les deux présumés trafiquants ont été déférés au parquet de grande instance de Kédougou.

Projet Eagle Sénégal, après une nouvelle année de lutte contre le trafic de faune au Sénégal, la zone sud du pays fait face, depuis plusieurs années, à un important trafic d'animaux sauvages en lien avec les trafics d'armes de guerre, de chasse, de munitions et de drogue. La proximité des frontières du Mali et des deux Guinées, précisent nos sources, n'est pas anodine, puisque d'après les résultats d'opérations de trafic de faune entre 2020 et 2022, il est constaté que des AK47 et munitions sont de plus en plus saisis et proviendraient du Mali et des deux Guinées.

Il a été noté également que des bandes organisées en provenance du Mali feraient des incursions au Sénégal pour braconner rapidement et massivement la faune sauvage afin de se procurer de la "protéine de viande" en grande quantité sans être inquiétées, grâce à la complicité de villageois sénégalais.

Le projet Eagle Sénégal, renseignent nos sources, constate aussi que les liens entre le trafic de faune, les autres trafics et les activités terroristes sont un phénomène continental déjà bien reconnu. "Eagle-Sénégal note toutefois que ces deux dernières années, dans le Sud-Sénégal, le trafic d'armes de guerre de calibre 12 et d'armes de poing, ainsi que l'appartenance de certains trafiquants de faunes à des degrés différents à de possibles cellules présumées terroristes ou bandes armées rebelles s'imposent de plus en plus par petites touches constantes dans les résultats d'investigations et d'arrestations de trafiquants de faune.

Par ailleurs, s'il devient de plus en plus inquiétant [illegible] de faune conduit à un déclin progressif et irrémédiable des derniers lions et léopards d'Afrique de l'Ouest, il est impossible que nos tribunaux, lorsqu'ils traitent de trafic de faune avec des saisis d'AK47 et de stocks de munitions, apportent une réponse pénale à la hauteur des enjeux sécuritaires. Les condamnations avec du sursis pour tous les trafiquants de faune ayant été arrêtés ou déjà condamnés avec des AK47 et munitions sur eux", ont confié des sources.

D'après elles, il semble tout aussi indispensable que tous les acteurs de la sécurité publique au Sénégal s'associent à cette lutte pour la conservation des espèces sauvages et le maintien de la paix au Sénégal. ■

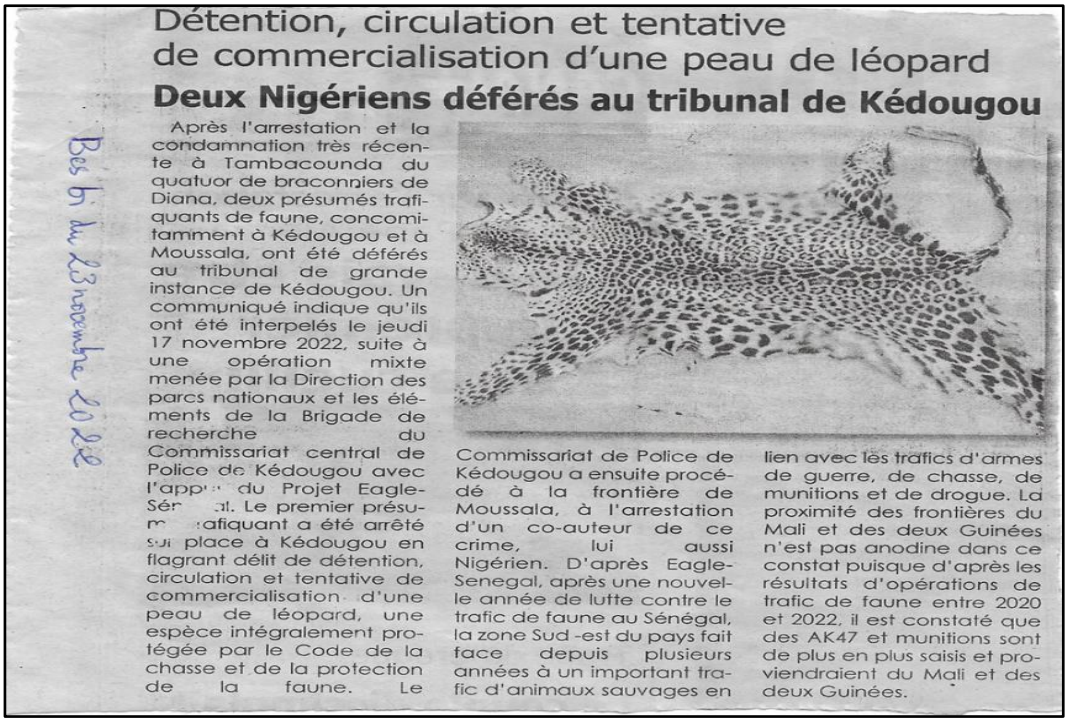

Détention, circulation et tentative de commercialisation d'une peau de léopard

Deux Nigériens déférés au tribunal de Kédougou

Bes bi du 23 novembre 2022

Après l'arrestation et la condamnation très récente à Tambacounda du quatuor de braconniers de Diana, deux présumés trafiquants de faune, concomitamment à Kédougou et à Moussala, ont été déférés au tribunal de grande instance de Kédougou. Un communiqué indique qu'ils ont été interpelés le jeudi 17 novembre 2022, suite à une opération mixte menée par la Direction des parcs nationaux et les éléments de la Brigade de recherche du Commissariat central de Police de Kédougou avec l'appui du Projet Eagle-Sénégal. Le premier présumé trafiquant a été arrêté sur place à Kédougou en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation d'une peau de léopard, une espèce intégralement protégée par le Code de la chasse et de la protection de la faune. Le Commissariat de Police de Kédougou a ensuite procédé à la frontière de Moussala, à l'arrestation d'un co-auteur de ce crime, lui aussi Nigérien. D'après Eagle-Senegal, après une nouvelle année de lutte contre le trafic de faune au Sénégal, la zone Sud -est du pays fait face depuis plusieurs années à un important trafic d'animaux sauvages en lien avec les trafics d'armes de guerre, de chasse, de munitions et de drogue. La proximité des frontières du Mali et des deux Guinées n'est pas anodine dans ce constat puisque d'après les résultats d'opérations de trafic de faune entre 2020 et 2022, il est constaté que des AK47 et munitions sont de plus en plus saisis et proviendraient du Mali et des deux Guinées.

5 Management

Indicateur

Nombre de juristes en test	**02**
Nombre de media en test	**01**
Nombre d'enquêteurs en test	**03**
Nombre de comptable en test	**00**
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc…)	**02**
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	**00**

- Démarches administratives : **En Novembre 2022**, les démarches administratives se poursuivent. EAGLE Sénégal continue de suivre les dossiers aux différents projets d'accord de partenariat déposés respectivement auprès du Ministère de l'environnement et du développement durable et à la Direction Générale des Douanes.
- Une opération, deux formations et trois audiences se sont tenues ce mois-ci.
- **Le 09 Novembre 2022** s'est tenue au Tribunal de Grande Instance de Tambacounda l'audience opposant le Ministère public et Sokhaba SIMAKHA et autres. A la suite des débats, les prévenus étaient déclarés coupables de détention illégale de munitions et d'arme sans autorisation administrative et ont été condamnés à une peine de 03 mois avec sursis et une amende de 100.000 FCFA.
- **Le 17 Novembre 2022**, à 14 h 27 mn à Kédougou, une opération mixte a été menée par la Direction des Parcs Nationaux avec le chef de poste de Mako en collaboration avec les éléments du commissariat central de Kédougou avec l'appui de l'ONG EAGLE SENEGAL. Cette opération a permis l'interpellation d'un présumé trafiquant de faune dénommé Mouminou TOURE dans la commune de Kédougou au niveau de l'hôtel Bedik, en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation illégale d'une (01) peau complète de léopard conformément à l'article L 32 du code de la chasse et de la protection de la faune. Une seconde interpellation s'est produite à Moussala à la frontière sénégalo-malienne pour interpeller le co-auteur qui avait envoyé la peau. A la fin de leur garde à vue, ils ont été déférés le 21 novembre 2022 par devant le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Kédougou. Ils ont été placés en détention provisoire et leur audience a été fixée le 23 novembre 2022.
- **Les 17 et le 25 Novembre 2022**, L'ONG EAGLE Sénégal en collaboration avec l'ONG Panthera a tenu deux formations sur la criminalité faunique, avec des agents de la Direction des Parcs Nationaux

(DPN) détachés au niveau de l'ONG Panthera. Les formations ont eu lieu dans les locaux de Panthera à Assirik dans le parc national du Niokolo-Koba au Sénégal. Au total, 30 agents constitués d'officiers, de sous-officiers et de gardes des parcs nationaux ont bénéficié d'une formation sur la criminalité faunique à travers des modules bien outillés notamment le Droit pénal de la faune, les techniques d'identification et de dissimulation de contrebande, Les techniques de rédaction de PV, les droits de La Défense. Un Capitaine des parcs et un adjudant du Ministère des forces armées ont eu à remercier l'ONG EAGLE et l'ONG Panthera pour les deux riches formations animées dans le cadre du renforcement de capacité des agents.

- **Le 23 novembre 2022**, s'est tenue au tribunal d'instance de Kédougou l'audience opposant le ministère public et la Direction des parcs contre Mouminou TOURE et Seydou MOUHAMADOU. L'audience a été renvoyée au **30 novembre 2022** à la demande des prévenus pour la constitution de leur conseil. Advenue cette date, le tribunal a retenu l'affaire. A la suite des débats d'audience et des plaidoiries, le tribunal a reconnu les prévenus coupables et les a condamnés à une peine d'emprisonnement de quinze (15) jours ferme.

Formations du 17 et 23 novembre 2022 avec ONG PANTHERA à ASSIRIK

6 Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres/échanges		**06**		
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cours	Visio conférence
04	**00**	**00**	**01**	**01**

En **Novembre 2022**, **06** rencontres.

EAGLE Sénégal a eu à faire des rencontres dans le cadre de ses accords de collaboration et des opérations avec :

1. Chargé de l'environnement à l'Ambassade de France au Sénégal
2. Service de Sécurité Intérieure de l'Ambassade de la France au Sénégal
3. Service de Sécurité Intérieure de l'Ambassade d'Italie au Sénégal
4. Le Substitut du procureur de la République de Kédougou
5. Le Commissaire Central de Kédougou
6. BCN Interpol

7 Conclusion

Le mois de novembre était riche en activités. Une opération a été réalisée à Kédougou et a permis l'interpellation de deux trafiquants de faune et portant sur une peau de léopard. Deux formations ont été faites au bénéfice des agents des parcs nationaux. A cela s'ajoute trois suivis d'audience au Tribunal de Grande Instance de Tambacounda et au Tribunal d'Instance de Kédougou.

Sur le plan administratif, les démarches se poursuivent toujours avec de nouveaux collaborateurs pour la signature des accords avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et la Direction Générale des Douanes. Au niveau du Ministère de l'environnement, une lettre de relance a été adressée au nouveau Ministre pour la signature de l'accord de collaboration.

EAGLE SENEGAL entend poursuivre le rythme des opérations pour clôture l'année 2022.